



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Abrogé par :
- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018

M1

ARRÊTÉ

n° 598-2015/ARR/DJA du 27 mai 2015

portant désignation d'une personne qualifiée au sein du groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS)

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le contrat constitutif modifié du 8 juin 2001 du groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS) ;

Vu le rapport n° 353-2015/ARR,

ARRÊTE

Modifié par :
- Arrêté n° 1690-2016/ARR/DJA du 5 juillet 2016

ARTICLE 1 :

Modifié par arrêté n° 1690-2016/ARR/DJA du 05/07/2016

(112) Au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS), est désigné en qualité de personne qualifiée :

- **M. Thomas Barguil**, directeur général du Sheraton New Caledonia Deva Resort and Spa, titulaire.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.